



CONSEIL COMMUNAL

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communal du 25 octobre 2017

**Objet : PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2017**

NOUVEAU RÈGLEMENT POUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis de la Municipalité.
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc, désignée pour l'étude de cet objet.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

### DECIDE

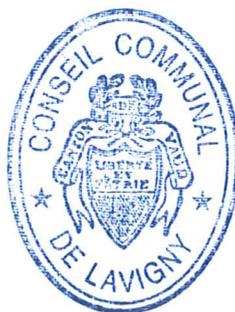
- D'adopter le règlement communal sur la distribution de l'eau potable tel que présenté.
- D'accepter les amendements proposés par la Commission désignée, soit :
  - amender l'article N°3, alinéa 3 de l'annexe au règlement et de modifier le taux maximum de la taxe unique à 12‰ en lieu et place de 1,2‰
  - amender l'article N°5, alinéa 2 de l'annexe au règlement et de modifier le taux maximum de la taxe de consommation à CHF 1.50 en lieu et place de CHF 2.00.
- D'adopter l'annexe au règlement communal sur la distribution de l'eau tel qu'amendé.

### AUTORISE LA MUNICIPALITÉ

- D'adopter le règlement communal sur la distribution de l'eau tel que présenté.
- D'adopter l'annexe au règlement communal sur la distribution de l'eau tel qu'amendé.
- D'adopter le préavis municipal N°3/2017 tel qu'amendé.

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

Le Président  
J. Frischholz



La Secrétaire  
L. Simone